

The Atlas Copco logo is located in the top right corner of the image. It consists of the company name "Atlas Copco" in a white, serif font, centered between two horizontal white bars on a blue rectangular background.A large, semi-transparent blue technical drawing is overlaid on the left side of the image. It features various mechanical components, dimensions, and labels such as "390", "1390", "1690", "C-C(1:3)", and "Ø72".

# Obligations réglementaires Batteries

Atlas Copco Power Technique

# Sommaire

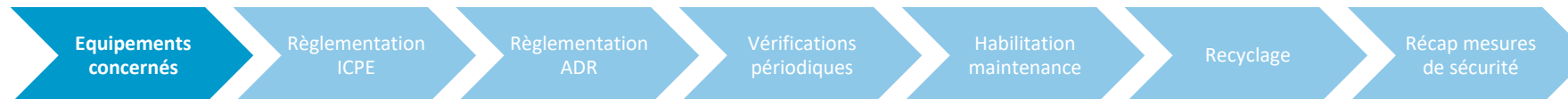
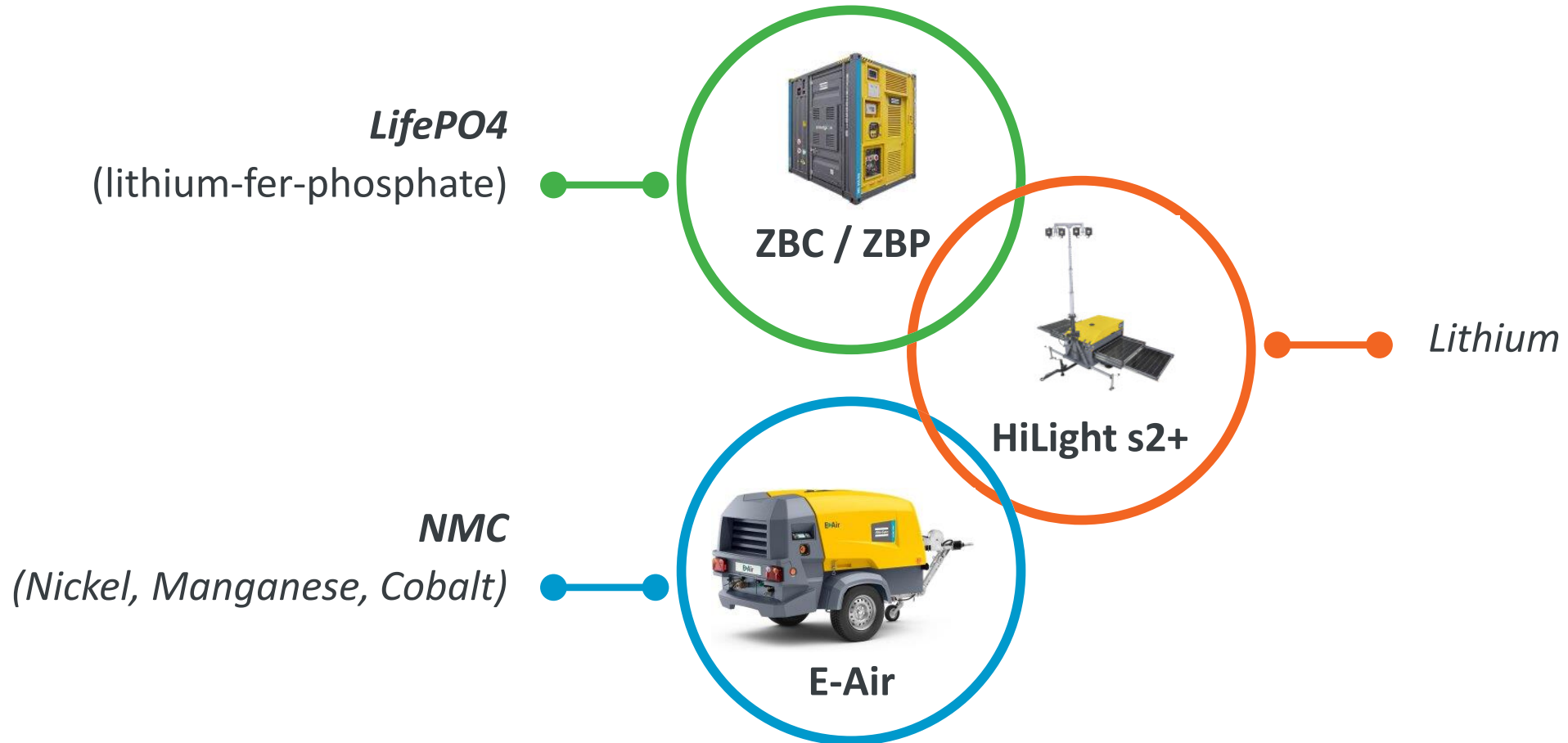
## 1. Equipements concernés

## 2. Obligations réglementaires

- a. Règlementation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- b. Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR)
- c. Vérifications périodiques des systèmes de sécurité incendie (SSI)
- d. Habilitation pour la maintenance des équipements contenant des batteries
- e. Responsabilité Elargie du Producteur (REP) – Batteries

## 3. Récap mesures de sécurité et info clients

# Equipements concernés – batteries





# Règlementation ICPE

## Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

- Déclaration des activités susceptibles de **créer des risques ou des nuisances pour la sécurité des biens, des personnes ou de l'environnement.**
- Classification des activités qui nécessitent une déclaration auprès de la préfecture.

1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération <sup>(1)</sup> étant supérieure à 50 kW	(D)
2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération <sup>(1)</sup> étant supérieure à 600 kW, à l'exception des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public définies par le <a href="#">décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017</a> relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/ UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs	(D)
<i><sup>(1)</sup> Puissance de charge délivrable cumulée de l'ensemble des infrastructures des ateliers</i>	

**Règlementation ICPE non applicable**  
La puissance maximale de courant utilisable pour la charge du ZBC ne dépasse pas les 600kW.

**Rubrique 2925 relative aux ateliers de charge d'accumulateurs électriques**



# Règlementation ADR – Transport de matières dangereuses

## Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par Route

- **Obligations relatives au transport**

- Classification, emballage et étiquetage approprié → par l'expéditeur
- Transporteur habilité ADR → par l'expéditeur
- Formation de conseiller à la sécurité → formation de l'expéditeur ou sous-traitant

- **Classification ADR équipements : Classe 9, "Matières et objets dangereux divers"**

- **UN 3481** : Piles au lithium ionique
- **UN 3536** : Batteries au lithium installées dans des engins de transport

- **Suite à la vente de l'équipement**

- **Contraintes ADR supportées par le client**
  - Réaliser la déclaration ADR pour le transport
  - Solliciter un transporteur habilité ADR





# Vérification des installations de sécurité incendie

- La réglementation française impose des **vérifications périodiques des systèmes de sécurité incendie**, cela comprend :
  - Les extincteurs ;
  - Les systèmes de détection incendie ;
  - Les systèmes de sprinklage ;
  - Les systèmes d’extinction automatique à gaz ;
  - Les robinets d’incendie armés.
- **Périmètre et périodicité des vérifications / applicabilité au ZBC**
  - Etude en cours auprès d’un cabinet d’expertise en sécurité incendie.



# Habilitation maintenance sur batteries



- Pour la manipulation des batteries lors des **operations de maintenance**, le niveau d'habilitation dépend de l'indice de protection des connectiques :
  - **IP2X** : protection contre la pénétration de corps solide de plus d'1mm
    - Pas de nécessité d'habilitation électrique ;
    - Sensibilisation sur les risques et mesures de protection liés à l'utilisation de batteries ;
  - **IPXXB** : partie dangereuse inaccessible avec le doigts
    - Habilitation électrique obligatoire.

## Habilitation électrique non obligatoire

ZBC/ZBP, E-Air, HiLight s2+ = IP2X

## Recommandations

L'habilitation électrique **B1/B2 - BR/BC** permet d'aborder les risques électriques liés aux batteries.

# Responsabilité Elargie du Producteur - Batteries

**Le metteur sur le marché est responsable du recyclage des « piles et accumulateurs industriels »**

- **Mise en place d'un processus de gestion de la fin de vie des batteries**
  - Echange en cours avec différents eco-organismes
    - Recyclage ?
    - Reconditionnement ?
- **Le metteur sur le marché doit assurer la maîtrise**
  - De la collecte / de l'enlèvement des batteries → transport ADR ;
  - De la traçabilité du processus → déchet dangereux (ADR et BSD) ;
  - De la mise en sécurité des batteries endommagées ;
  - De la déclaration du nombre de batteries concernées.





# Recommandation mesures de sécurité liées aux batteries

## Maintenance sur équipements contenant des batteries

### Formation

- Connaissance des **risques liés aux batteries** ;
- **Habilitation électrique** recommandée.

### EPI

- **Lunettes de protection** (en cas de projections) ;
- **Vêtements de protection** (en cas de fuite de matériau).

### Incendie / explosion

- Ne jamais placer d'objets et outils sur les batteries ;
- Ne pas porter de montres et objets métalliques ;
- En cas d'incendie, utiliser un extincteur de classe D.

### Transport

- Transport routier soumis à la **règlementation ADR** :
- **UN3480**, Classe 9
- **UN3536**, Classe 9

*Atlas Copco*

